

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

## **20240926013DE**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LA RESSOURCERIE TERRE D'ECO**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat et d'objectifs avec la Ressourcerie « Terre d'Eco » d'Antignac. Cette association est classée comme professionnel des déchets sur le volet réemploi et sensibilisation. Les objectifs seront demandés sous forme de prestations rémunérées sous forme de devis sur les thématiques suivantes :

- Sensibilisation du jeune et grand public sur le réemploi ou la réutilisation d'objets de seconde main
- Réparation
- Réutilisation du textile

Les évènements suivants pourront être réalisés :

Organiser des actions de sensibilisation sur la réparation, la valorisation ou la transformation des objets ;

Organiser des réunions de sensibilisation / formation au tri et au réemploi :

Evènements type « repair Café »

Réparation et réutilisation des textiles et autres objets

Mettre en place un espace de sensibilisation au tri au sein de la ressourcerie

Le volume global des prestations sont fixées à 6000€ TTC/an. La convention sera signée pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat et d'objectifs avec la Ressourcerie « Terre d'Eco » d'Antignac pour une durée de 3 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR décide :

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024  
Date de réception de l'acte: 07/10/2024  
015-24-501055-20240926013DE-DE  
A G E I I

- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat et d'objectifs avec la Ressourcerie « Terre d'Eco » d'Antignac pour une durée de 3 ans
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

  
**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 07 OCT. 2024  
Affichée ou notifiée le 07 OCT. 2024  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024  
Date de réception de l'AR: 07/10/2024  
015-241501055-20240926013DE-DE  
A G E D I